

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

l'renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) et le au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission 22-juil.-2022 Date de révision 22-juil.-2022 Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit RTM Tavern Brown

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK228

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Teintures, d'intérieur

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

Distributeur Wood Essence

General Finishes 2462 Coporate Circle East Troy, WI 53120 Phone 1-800-783-6050

2343 1st Ave North, unit B Saskatoon, SK S7K 2A2 Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products 180 Ave Du Voyageur Pointe-Claire, QC H9R6A8

Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools 1090 Morrison Drive Ottawa, ON K2H1C2 Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chemtrec 1-800-424-9300

+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

<u>Mélange</u>

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | d'enregistrement en | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|------------------------|-----------|------------|---------------------|--|
| Glycérine | 56-81-5 | 3 - 7 | - | - |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | 0.1 - 1 | - | - |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | 0.1 - 1 | - | - |

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation Déplacer à l'air frais.

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Contact avec les yeux

Laver la peau à l'eau et au savon. Contact avec la peau

Rincer la bouche. Ingestion

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge

et précautions spéciales pour les

Aucun. Aucun.

électrostatique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

pompiers

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Précautions personnelles

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Méthodes de nettoyage

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant le produit. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Garder sous clef. Craint le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | | OSH | A PEL | | NIOSH |
|------------------------------------|----------------------------|--------|-------------------------|----------------------------|----------|-----------------------------|
| Glycérine | - | | _ | m³ mist, total | | - |
| 56-81-5 | | | | culate | | |
| | | | _ | mist, respirable | | |
| | | | | ction | | |
| | | | | 10 mg/m ³ mist, | | |
| | | | | articulate | | |
| | | | | : 5 mg/m³ mist, | | |
| | | | | le fraction | | |
| Noir de carbone | TWA: 3 mg/m³ inha | | | .5 mg/m ³ | | DLH: 1750 mg/m ³ |
| 1333-86-4 | particulate matte | er | (vacated) IV | VA: 3.5 mg/m ³ | | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| | | | | | | .1 mg/m³ Carbon black in |
| | | | | | | ce of Polycyclic aromatic |
| | *** | | | 0 | <u> </u> | nydrocarbons PAH |
| Nom chimique | Alberta | Colomb | oie-Britannique | Ontario | | Québec |
| Glycérine | TWA: 10 mg/m ³ | | \: 10 mg/m ³ | - | | TWA: 10 mg/m ³ |
| 56-81-5 | | | A: 3 mg/m ³ | | | |
| Noir de carbone 1333-86-4 | TWA: 3.5 mg/m ³ | TW | A: 3 mg/m ³ | TWA: 3 mg/ | /m³ | TWA: 3 mg/m ³ |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | - | | - | TWA: 400 mg | g/m³ | - |

Limites d'exposition professionnelle biologique

| Nom chimique | ACGIH |
|------------------------|---|
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | 100 mg/L - urine (5-Hydroxy-N-methyl-2-pyrrolidone) - end |
| 872-50-4 | of shift |

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les

pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide
Couleur Brun
Odeur Faible

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode pH 7.5 - 8.5

pH 7.5 - Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et plage

d'ébullition

Point d'éclair Aucune donnée disponible Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité Aucune donnée disponible Limites d'inflammabilité dans l'air Aucune donnée disponible Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Densité relative 8.6

Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique 150 - 250 cP

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible. Propriétés comburantes Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Teneur en COV (%) Aucun renseignement disponible

VOC < 165 a/L

Masse volumique du liquide Aucun renseignement disponible Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Réactivité

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Aucun dans des conditions normales de traitement. Risques de réactions dangereuses

Conditions à éviter Ne pas congeler.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Date de révision: 22-juil.-2022 RTM Tavern Brown

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| Glycérine | = 12600 mg/kg (Rat) | > 10 g/kg (Rabbit) | > 2.75 mg/L (Rat)4 h |
| Noir de carbone | > 15400 mg/kg (Rat) | - | > 4.6 mg/m³ (Rat)4 h |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | = 3914 mg/kg (Rat) | = 8 g/kg(Rabbit) | > 5.1 mg/L (Rat) 4 h |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucun renseignement disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Ce produit contient du noir de carbone qui est classé comme un carcinogène possible

lorsqu'il est présent sous forme de poussière respirable. Ceci n'est pas pertinent pour ce

produit, car celui-ci n'est pas sous une forme respirable.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|-----------------|-------|----------|-----|------|
| Noir de carbone | A3 | Group 2B | - | X |
| 1333-86-4 | | | | |

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient un agent toxique pour la reproduction connu

ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible. STOT - exposition répétée

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

| Nom chimique | Algues/plantes | Poissons | Toxicité pour les | Crustacés |
|------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|
| | aquatiques | | microorganismes | |
| Glycérine | - | LC50: 51 - 57mL/L (96h, | - | - |
| 56-81-5 | | Oncorhynchus mykiss) | | |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | EC50: >500mg/L (72h, | LC50: =832mg/L (96h, | - | EC50: =4897mg/L (48h, |

| 872-50-4 | Desmodesmus subspicatus) | Lepomis macrochirus) LC50: =1072mg/L (96h, Pimephales promelas) | Daphnia magna) |
|----------|--------------------------|---|----------------|
| | | LC50: =1400mg/L (96h, Poecilia reticulata) | |

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les

composants

| Nom chimique | Coefficient de partage | |
|------------------------|------------------------|--|
| Glycérine | -1.75 | |
| 56-81-5 | | |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | -0.46 | |
| 872-50-4 | | |

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale, Éliminer

conformément à la réglementation locale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOTNon réglementéTMDNon réglementéIATANon réglementéIMDGNon réglementé

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4 | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:.

| Nom chimique | Proposition 65 de la Californie | |
|-----------------------------------|---------------------------------|--|
| Noir de carbone - 1333-86-4 | Carcinogen | |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4 | Developmental | |
| Quartz - 14808-60-7 | Carcinogen | |
| 4-Méthylpentane-2-one - 108-10-1 | Carcinogen | |
| | Developmental | |
| 1,4-Dioxane - 123-91-1 | Carcinogen | |
| Acétaldéhyde - 75-07-0 | Carcinogen | |
| Oxyde d'éthylène - 75-21-8 | Carcinogen | |
| | Developmental | |
| | Female Reproductive | |
| | Male Reproductive | |
| Éthylène glycol - 107-21-1 | Developmental | |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|-----------------------------------|------------|---------------|--------------|
| Glycérine | X | X | X |
| 56-81-5 | | | |
| Ether monoéthylique du | X | - | X |
| dipropylène glycol | | | |
| 52125-53-8 | | | |
| Propylène glycol | X | - | X |
| 57-55-6 | | | |
| Noir de carbone | X | X | X |
| 1333-86-4 | | | |
| sodium hydrogène | X | - | X |
| [2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitr | | | |
| ophényl)azo]-5-méthyl-2-phényl | | | |
| -3H-pyrazol-3-onato(2-)][3-hydr | | | |
| oxy-4 -[(2-hydroxy-1-na | | | |
| 68479-95-8 | | | |

| Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5 | Х | - | X |
|---|---|---|---|
| Terre d'ombre brute 12713-03-0 | Χ | - | X |
| [2-(2-Méthoxyméthyléthoxy)mét hyléthoxy]propanol 25498-49-1 | X | - | X |
| (2-méthoxyméthyléthoxy)propan ol 34590-94-8 | X | X | X |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | Х | Х | Х |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA

Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers - Risques pour la santé * Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Légende Étoile des risques chroniques *= Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 22-juil.-2022

Date de révision 22-juil.-2022

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique